



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 18 mai 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-377

AUTORISATION DE L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - AECOM CONSULTANTS INC. - CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DES MANOIRS - SECTEUR D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2011-511 du 6 avril 2011, adjugeait un contrat à la firme AECOM Consultants inc. pour la fourniture des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet de construction d'un égout sanitaire sur la rue des Manoirs dans le secteur d'Aylmer pour un montant de 38 734,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme AECOM Consultants inc. a déposé des honoraires professionnels d'un montant supplémentaire de 11 061,30 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une première partie des honoraires professionnels est attribuable à la préparation de divers documents ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour l'ajout de mesure de modulation de circulation à même le contrat de construction d'un égout sanitaire sur la rue des Manoirs;

CONSIDÉRANT QU'une seconde partie des honoraires professionnels est attribuable pour les frais de surveillance des travaux pour la construction d'un égout sanitaire sur la rue des Manoirs selon les termes de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les honoraires professionnels d'un montant supplémentaire de 11 061,30 \$ incluant les taxes, à la firme AECOM Consultants inc. dans le cadre du projet de construction d'un égout sanitaire sur la rue des Manoirs.

Le coût total révisé du contrat, incluant cet ajustement, s'élève à 49 795,80 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30679-011-05822	2 052,60 \$	Construction d'un égout sanitaire -Rue des Manoirs - Honoraires professionnels
18-16003-012-05823	8 047,84 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - C-08-139 - Égout - Rue des Manoirs
04-13493	481,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	479,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-378

SOUSSION 2016 SI 066 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LE SENTIER LE LONG DE LA RIVIÈRE LA LIÈVRE (SECTEUR OUEST) - SECTEURS DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nova Sylva inc., 147, rue Joseph, bureau 203, Gatineau, Québec, J8L 1G3, pour l'étude d'avant-projet pour la réalisation du sentier le long de la rivière La Lièvre (secteur ouest) secteur de Buckingham, pour un montant total de 45 831,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 avril 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16011-001-05824	41 850,64 \$	PDI - Sentier le long de la rivière La Lièvre (secteur ouest) entre Masson-Angers et Buckingham -Plans et devis
04-13493	1 993,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 988,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-379

SOUSSION 2016 SP 053 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU VIEUX-AYLMER - CHEMIN EARDLEY ET RUE JUBILÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux pour le projet de réfection du Vieux-Aylmer – Chemin Eardley et rue Jubilé, pour un montant total approximatif de 227 650,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 avril 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-029-05825	87 585,82 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3052 - Réfection rue jubilé
18-15006-030-05826	120 289,43 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3053 - Aqueduc chemin Eardley
04-13493	9 900,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 875,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-380

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE CLÉMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Clément, dossier RS-16-51, comme illustré au plan numéro CRO-16-144 du 1^{er} avril 2016.

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Clément	Nord	À partir de la rue Sabourin sur une distance de 43 m vers l'est.	15 minutes Lundi au vendredi Septembre à juin

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-144 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-381

**SUPPLÉMENT À PAYER - SOUMISSION 2012 SP 003 - ENTRETIEN MÉNAGER
DANS DIVERS BÂTIMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2012-1083 du 4 juillet 2012 et CE-2012-578 du 25 avril 2016, adjugeait un contrat à la firme Nasco pour l'entretien ménager aux édifices suivants :

- Centre communautaire des Trembles pour un montant mensuel approximatif de 404,11 \$ incluant les taxes;
- Centre communautaire des Hautes-Plaines pour un montant mensuel approximatif de 422,50 \$ incluant les taxes;
- Chalet Jardins-Lavigne, pour un montant mensuel approximatif de 314,09 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires sont nécessaires afin d'entretenir les espaces agrandis, soit :

- Centre communautaire des Trembles pour un montant mensuel de 197,87 \$ incluant les taxes;
- Centre communautaire des Hautes-Plaines pour un montant mensuel de 197,87 \$ incluant les taxes;
- Chalet Jardins-Lavigne, pour un montant mensuel de 141,67 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 79-4-2008 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède 10 % du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 8 598,66 \$, incluant les taxes, pour la période restante du contrat (16 mois) pour l'entretien des espaces agrandis portant le coût total du contrat, pour ces édifices, à 26 849,88 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2017, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71190-533-05829	4 278,68 \$	Édifices communautaires – Entretien conciergerie
02-71460-533-05830	1 552,62 \$	Infrastructures de parc – Entretien conciergerie
04-13493	280,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	337,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-382

FERMETURE DE RUES ET DE STATIONNEMENTS DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2016 DU MARATHON D'OTTAWA - 29 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE les circuits de 3 km et de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2016 du Marathon d'Ottawa nécessitent la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et des cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. (10383 3877 RT0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 29 mai 2016, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2016 du Marathon d'Ottawa, à savoir :

Le circuit de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 29 mai 2016. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 28 mai 2016 à 13 h le dimanche 29 mai 2016. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, le dimanche 29 mai 2016 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre la rue Graham et la rue Saint-Jean-Bosco;
- Rue Saint-Jean-Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre la rue Saint-Jean Bosco et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre la rue Lois et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Eddy et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le circuit de 3 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 29 mai 2016. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 28 mai 2016 à 13 h le dimanche 29 mai 2016. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, le dimanche 29 mai 2016 :

- Pont Chaudière;
- Rue Laurier, entre le pont Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Eddy et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2016-383

DÉMONSTRATION ET MANŒUVRES AÉRIENNES - SNOWBIRDS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES - 29 ET 30 JUIN 2016

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes sera à proximité et en survol de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa les 29 et 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Gatineau en vol organisé par « Les Ailes d'époques du Canada » le 30 juin 2016 sur les sites des Ailes d'époque du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes les 29 et 30 juin 2016 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se déroulent les 29 et 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-384

DÉMONSTRATION ET MANŒUVRES AÉRIENNES - CF-18 DES FORCES ARMÉES CANADIENNES - 29 ET 30 JUIN 2016

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des CF-18 des Forces armées canadiennes sera à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa les 29 et 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Gatineau en vol organisé par Les Ailes d'époque du Canada le 30 juin 2016 sur les sites des Ailes d'époque du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe des CF-18 des Forces armées canadiennes à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes les 29 et 30 juin 2016 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se déroulent les 29 et 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-385

SOUMISSION 2016 SP 010 - LOGICIEL DE GESTION DES PERMIS - SERVICE DE POLICE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme ICO Technologies inc., 2843, avenue Beaudry-Leman, Shawinigan, Québec, G9N 3H7, pour la fourniture, l'installation, le déploiement, la maintenance de la solution et le support aux utilisateurs du logiciel de gestion des permis de stationnement pour un montant total révisé approximatif de 46 364,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 mars 2016 et révisée le 18 mars 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017 à 2021 si requis, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16009-001-05827	24 462,09 \$	Équipements informatiques (DEL 2015) - Équipements
04-13493	1 165,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 162,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-386

SOUSSION 2016 SP 009 - LOGICIEL DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES - SERVICE DE POLICE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme ICO Technologies inc., 2843, avenue Beaudry-Leman, Shawinigan, Québec, G9N 3H7, pour la fourniture, l'installation, le déploiement, la maintenance de la solution et le support aux utilisateurs du logiciel de vérification des antécédents judiciaires proposé, pour un montant total révisé approximatif de 52 982,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 février 2016 et révisée le 9 mars 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017 à 2021 si requis, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16009-001-05828	25 553,96 \$	Équipements informatiques (DEL 2015) - Équipements
04-13493	1 217,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 213,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-387

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 POUR UN MONTANT TOTAL DE 236 434,05 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 AVRIL 2016**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 236 434,05 \$ pour la période du 21 au 27 avril 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-388

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 11 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste de comptes à payer PA numéro 11, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 16, ainsi que la liste des embauches numéro 15 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 11	Pièces de comptes à payer	10 312 ,10 \$	25 au 29 avril 2016
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	548 387,37 \$	25 au 29 avril 2016
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	6 427,08 \$	25 au 29 avril 2016
Liste des embauches numéro 15	Embauches de personnel temporaire	282 559,95 \$	17 au 23 avril 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-389

Abrogée par la résolution
CE-2016-502 2016.06.15**SUBVENTION DE 10 000 \$ - MISMÉDIARTS – PROJET THÉÂTRE D'EAU
MULTIMÉDIA – MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre Mixmediarts, à l'attention de monsieur Alain St-Jean, président, 38, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J1, à titre de subvention pour le projet du Théâtre d'eau multimédia du ruisseau de la Brasserie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	200 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement - Subventions
02-79935-972	2 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles– Val-Tétreau – Aménagement - Subventions
02-79937-972	2 200 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne– Saint-Raymond – Aménagement - Subventions
02-79938-972	5 000 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier – District électoral de Limbour – Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-390

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SYLVAIN BÉLISLE À TITRE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de contremaître à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Sylvain Bélisle à titre de contremaître à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Sylvain Bélisle sera celui de la classe 2, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-135 – Réseau d'aqueduc – Temporaires – Non syndiqués et professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

CE-2016-391

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CÔTÉ À TITRE DE CHEF DE SECTION - RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de section – Relations avec les employés (poste numéro SRH-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres) au Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Chantal Côté au poste de chef de section – Relations avec les employés (poste numéro SRH-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres) au Service des ressources humaines sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Chantal Côté sera celui de la classe 4, échelon 6 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Chantal Côté est assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Chantal Côté est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif